

Arrêter les frais avec la piscine n'est plus un tabou

BASSINS Réaffecter les locaux de la piscine pour d'autres activités, c'est l'une des pistes qui s'offre à la Municipalité, qui entame une grande réflexion sur l'avenir du bâtiment.

PAR LAURA.LOSE@LACOTE.CH

Il voulait «crever l'abcès». C'est ce qui a poussé Germain Treboux, conseiller communal à Bassins, à poser cette question à la Municipalité lors de la séance du 27 octobre dernier: «Avez-vous envisagé une autre affectation pour les locaux de la piscine?». Cette dernière ne rapporte pas suffisamment. Souffrant notamment de la concurrence des autres bassins de la région, elle n'est pas rentable. Dans son préavis sur les comptes 2020, l'ancienne équipe municipale y indiquait que la structure perd «en moyenne 50 000 francs par an».

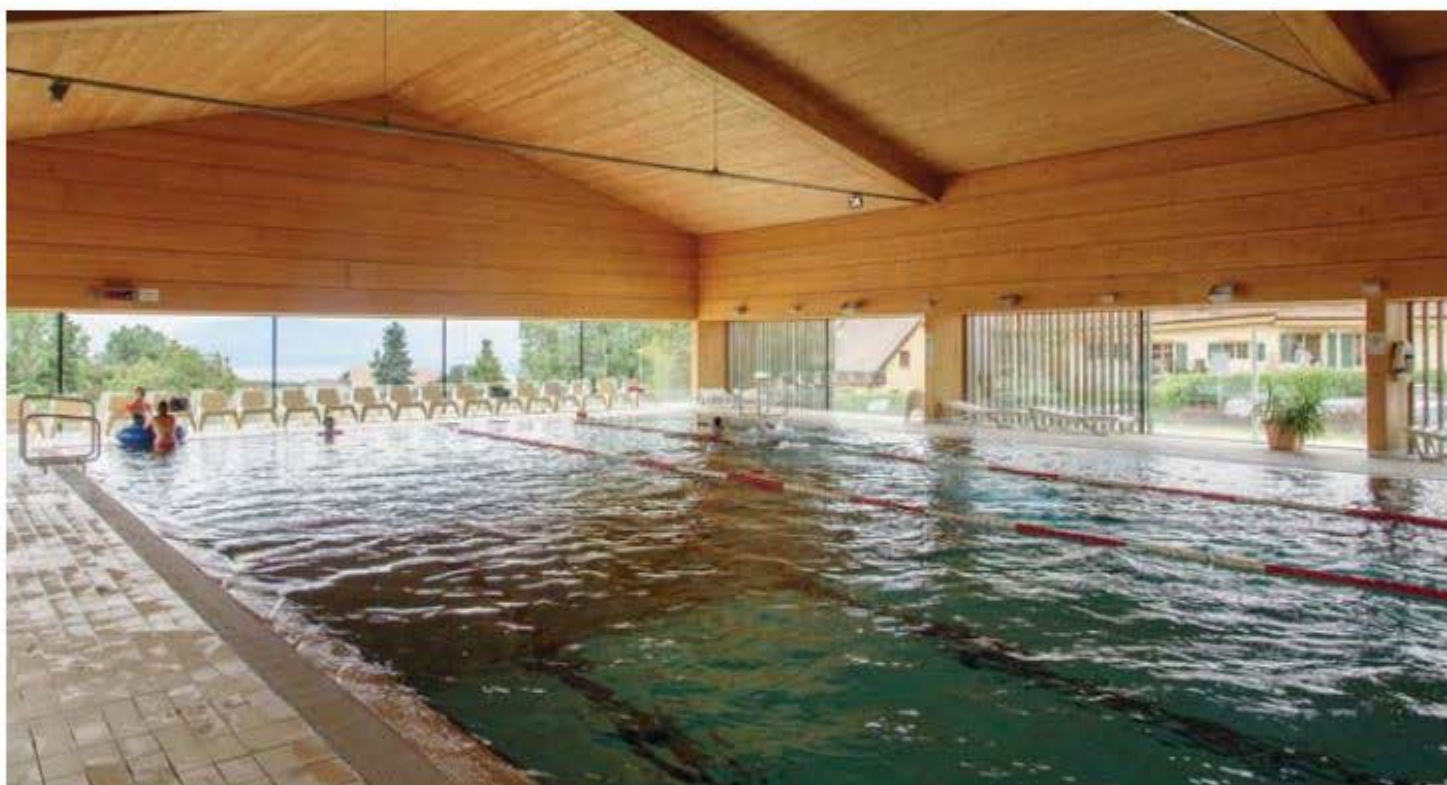


Nous avons la volonté de vous présenter ce que coûte réellement la piscine.”

DENIS CURRAT
MUNICIPAL RESPONSABLE DES FINANCES
À BASSINS

Une situation que la pandémie et ses restrictions sanitaires n'ont pas arrangée. Cela a déjà conduit la nouvelle Municipalité à anticiper une perte de 280 000 francs par rapport au budget 2021.

Alors que faire? C'est la grande question qui occupera la commune ces prochains mois. «Oui, une réflexion est en cours, a confirmé Denis Currat, municipal des finances, devant le plénum. Nous avons la volonté de vous présenter ce



La piscine de Bassins continue de provoquer des remous politiques et financiers au sein de la commune. ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

que coûte réellement la piscine, pour que vous puissiez décider en toute connaissance de cause».

Un bassin pour les écoliers

Germain Treboux insiste: «Mais ne pourrait-on pas en faire autre chose?». Ce n'est pas si simple. Le bassin est notamment utilisé par les écoles. «Dans d'autres groupements scolaires, comme l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE), il n'y a pas de piscine. Ce sont des pistes à étudier», note Nathalie Guignard-Pidou, municipale. Par ailleurs, l'exécutif, qui cherche un repreneur, n'en trouve pour l'instant pas. La discussion s'est déroulée en

l'absence de Marc Mazzariol, municipal responsable à la fois des écoles et de la piscine, qui était alors en vacances. Contacté, celui-ci n'a pas souhaité donner suite à nos sollicitations pour préciser ces propos.

En ce qui concerne les écoliers, l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE), dont fait partie Bassins, utilise la piscine à raison de six périodes par semaine. Les élèves de primaire s'y rendent une fois par semaine, chaque demi-semester. «Si la piscine est là, on l'utilise. Sinon, on ferait sans. Mais de toute façon, nous n'avons pas notre mot à dire. C'est une décision de la commune», relève Claudine Vanat-Gachet,

présidente du comité de direction de l'AISE.

Les élèves de 7P de l'Établissement primaire et secondaire de Genolier et environs y barbotent également, à raison de deux périodes par semaine pendant 10 semaines. «Nous fonctionnons ainsi depuis de nombreuses années, afin de nous assurer que les élèves ont acquis les connaissances de base», note Simon Lager, directeur de l'établissement.

Le canton n'exige pas

Le canton souhaiterait d'ailleurs que chaque élève vaudois apprenne à nager. Ces compétences sont inscrites au Plan d'études romand, qui définit

les contenus d'apprentissage au cours de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. «Mais de fait, nous manquons de bassins et c'est donc impossible. Raison pour laquelle il n'est pas exigé que chaque établissement donne des cours de natation à tous ses élèves au primaire», souligne Julien Schekter, le porte-parole du Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Des sous en plus dès 2022

Dès 2022, à la suite d'une révision de ses statuts, l'AISE commencera à participer à l'amortissement de la piscine de Bassins, à hauteur de 7,5%. Un

combat gagné de haute lutte par la précédente Municipalité, et en particulier le syndic Didier Lohri, qui s'est engagé dans un bras de fer pour que les autres communes participent davantage aux frais. Jusqu'à présent, l'association scolaire payait seulement un loyer d'utilisation des locaux.

L'ancien syndic a toujours défendu bec et ongles «sa» piscine, inaugurée en 2004. «Au moment où on réussit à obtenir cette contribution de l'AISE, on veut défaire ce qui a été fait», s'insurge Didier Lohri, réagissant aux propos de la Municipalité.

A l'origine du projet, il avait appelé les autres communes à s'y rallier, sans succès. «Cette piscine, les Bachenards l'ont voulue», rappelle-t-il. Le projet avait fait l'objet d'un vote populaire, et avait été accepté à 62% des suffrages.

Concurrence loyale

En 2012, la piscine de Chésereux a ouvert, pompant une partie de la clientèle bachénarde. Pour les écoliers, un accord a été trouvé: à gauche de la route Blanche, les villages envoyaient leurs élèves à Chésereux. A droite, ils allaient à Bassins.

S'il fallait trouver une autre utilité à la structure bachénarde, Germain Treboux lance une idée: «Pourquoi ne pas y mettre l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), qui serait ainsi proche de l'école, au lieu d'être dans l'ancienne salle communale au centre du village». Pour les autorités, le travail ne fait que commencer.